

Arrêté n° 2153 CM du 21 novembre 2024 portant ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Makemo (archipel des Tuamotu)

(NOR : DAC23202905AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°136 N du 26/11/2024 à la page 21928 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 26/11/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifiée portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code des transports ;
Vu le décret n° 63-927 du 9 septembre 1963 relatif aux conditions de création, de mise en service, d'utilisation et de contrôle des aérodromes dans les territoires d'outre-mer ;
Vu l'arrêté du 28 août 2003 modifié relatif aux conditions d'homologation et aux procédures d'exploitation des aérodromes ;
Vu la décision n° 24371 SEAC-PF/DSURV du 29 octobre 2024 portant homologation des pistes 11 et 29 de l'aérodrome de Makemo ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 13 novembre 2024,

Arrête :

Article 1er

L'aérodrome de Makemo est ouvert à la circulation aérienne publique pour une exploitation en code 3C, de jour et de nuit.

Art. 2

L'arrêté n° 661 CM du 14 avril 2004 portant ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Makemo (archipel des îles Tuamotu) pour une exploitation de classe 3C à vue de jour est abrogé.

Art. 3

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 novembre 2024.
Moetai BROTHERTON

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,
Jordy CHAN